



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 3 mai 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est absent M. le conseiller Jean-François Frenière.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution du maire**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation des procès-verbaux**
  - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
  - D.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2022
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des fêtes du 350e
  - H.2 Propriété sise au 951, rue De Montcalm / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au Ministère de la Culture
  - H.3 Programme de subvention pour la rénovation de façades / Propriété sise au 91-95 rue D'Iberville
  - H.4 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - H.5 Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray / Tournoi Défi-entreprises 2022
  - H.6 Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray / Festival de microbrasseries BERTHI&BROUE 2022
  - H.7 Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol / Demande de soutien financier
  - H.8 Programme des Fêtes du 350e / Spectacle laser
  - H.9 Programmation des Fêtes du 350e / Café culturel de la Chasse-Galerie – Octroi de mandat
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
  - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble
- L) **Adoption de règlements**
  - L.1 **Adoption du projet de règlement 968**  
Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble
  - L.2 **Adoption du règlement 925-9**  
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

2022-05-138



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item  
« Affaires nouvelles » :

M.1 MRC de D'Autray / Nouveau service de ressource en environnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### D) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi  
4 avril 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à  
l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 avril 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### D.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi  
19 avril 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à  
l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

### ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 19 avril 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

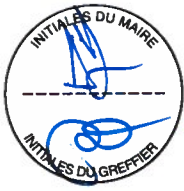
### E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses  
reliées au fonctionnement des services municipaux;

2022-05-139

2022-05-140

2022-05-141



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2022-03 et 2022-04 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 497 822,38 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-142

#### F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Périodes 2022-03, et 2022-04 » représente les dépenses encourues en mars et avril 2022 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mars et avril 2022 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 192 963,13 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 28 avril 2022 déposé par le service de la trésorerie.

#### H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2022-05-143

##### H.1 POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ORGANISANT UN ÉVÉNEMENT À L'OCCASION DES FÊTES DU 350E

CONSIDÉRANT la Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif organisant un événement à l'occasion des Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes déposées en date du 3 mai 2022 par divers organismes;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe budgétaire au montant de 50 000 \$ a été attribuée à l'application de ladite politique;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,



## VILLE DE BERTHIERVILLE

3 mai 2022

### ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière aux organismes énumérés ci-dessous respectant les critères d'admissibilité de la Politique relative à l'organisation d'un événement à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire représentant un montant total de 4 750 \$, à savoir :

Organisme	Événement	Montant
Regroupement des coureurs motorisés du Québec	Projection extérieure sur écran géant du spectacle Rick et Lulu Hugues suivi d'une disco 11 juin 2022	4 000 \$
Association des personnes handicapées secteur Berthier	Soirée Casino 22 octobre 2022	750 \$

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-144

#### H.2 PROPRIÉTÉ SISE AU 951 RUE DE MONTCALM / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande datée du 1<sup>er</sup> avril 2022 visant la démolition de l'immeuble sis au 951 rue De Montcalm à Berthierville afin de construire un immeuble à logements;

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1<sup>er</sup> avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission d'un permis de démolition pour la propriété sise au 951 rue De Montcalm à Berthierville.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-145

#### H.3 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES / PROPRIÉTÉ SISE AU 91-95 RUE D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 959 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 91-95 rue D'Iberville a déposé une demande de subvention datée du 25 avril 2022 visant des travaux de rénovation d'une façade latérale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les critères d'admissibilité de l'article 14 du règlement numéro 959 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades au centre-ville;

CONSIDÉRANT que le rapport du service de l'urbanisme et de l'inspection fait état d'un montant de subvention de 2 500 \$ attribuable à la réalisation desdits travaux;



## VILLE DE BERTHIERVILLE

3 mai 2022

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de subvention pour l'immeuble situé au 91-95, rue D'Iberville au montant de 2 500 \$ attribué selon l'article 20 du règlement numéro 959.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-05-146

#### H.4 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que le comité est composé de sept (7) membres et qu'un (1) poste est présentement vacant suite au départ de Madame Audrey Rocheleau dont le mandat se terminait le 8 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la candidature déposée en date du 22 avril 2022 suite à la publication d'un avis invitant les citoyens à soumettre leur candidature pour devenir membre du CCU;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

### ET RÉSOLU :

De nommer Madame Sabrina Guerras, résidente de la Ville de Berthierville, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 4 mai 2022 et ce, jusqu'à la fin du mandat se terminant le 8 octobre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-05-147

#### H.5 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER / D'AUTRAY / TOURNOI DÉFI-ENTREPRISES 2022

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 23 mars 2022 présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue du tournoi d'hockey Défi-entreprises 2022;

CONSIDÉRANT que ladite demande respecte les conditions d'admissibilité de la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) et de la politique de prêt d'équipements et de plateaux;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour la présentation de cet événement provincial;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

### ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 1 000 \$ à titre de commandite à la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray dans le cadre du tournoi « Défi-entreprises 2022 » qui se tiendra du 5 au 8 mai 2022 à l'aréna de Berthierville.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-148

#### H.6 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER / D'AUTRAY / FESTIVAL DE MICROBRASSERIES BERTHI&BROUE 2022

CONSIDÉRANT la lettre déposée le 29 avril 2022 par la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue du festival de microbrasseries « BERTHI&BROUE 2022 » au parc Sainte-Geneviève le 4 juin 2022;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

### ET RÉSOLU :

D'autoriser le prêt du parc municipal Sainte-Geneviève pour la tenue du festival « BERTHI&BROUE 2022 » organisé le 4 juin prochain par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Berthier / D'Autray.

D'autoriser la fermeture partielle de l'avenue Gilles-Villeneuve et des rues De Frontenac et Sainte-Geneviève dans le cadre dudit événement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-149

#### H.7 GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE L'ENVOL / DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 8 mars 2022 présentée par le Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol à l'égard de l'organisation d'un spectacle avec Mathieu Provençal le 5 mai prochain;

CONSIDÉRANT que ladite demande respecte les conditions d'admissibilité de la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) et de la politique de prêt d'équipements et de plateaux ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour la présentation de cet événement régional;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

### ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 350 \$ à titre de soutien financier au Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol dans le cadre du spectacle de l'artiste Mathieu Provençal qui se tiendra le 5 mai prochain au parc municipal Sainte-Geneviève.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-150

#### H.8 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / SPECTACLE LASER

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire organisées par la Ville de Berthierville pour l'année 2022;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

CONSIDÉRANT que la proposition d'un spectacle laser diffusé sur deux fins de semaine au mois d'août a été retenue dans le cadre de la programmation 2022;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 27 avril 2022 présentée par la firme Laser Quantum pour la conception et la diffusion du spectacle incluant deux bornes interactives;

CONSIDÉRANT que la Société d'aménagement de Berthier D'Autray inc. a confirmé leur participation financière à l'organisation de l'événement à titre de partenaire principal de la Ville de Berthierville;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Laser Quantum le mandat de la conception et présentation du spectacle laser incluant deux bornes interactives au coût de 25 825 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre numéro LAS-220414 datée du 27 avril 2022.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-05-151

#### H.9 PROGRAMMATION DES FÊTES DU 350E / CAFÉ CULTUREL DE LA CHASSE-GALERIE – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire organisées par la Ville de Berthierville pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 29 avril 2022 déposée par le Café culturel de la Chasse-Galerie pour la diffusion d'une série de spectacles dans le cadre de la programmation 2022;

CONSIDÉRANT que l'organisme possède une solide expertise en matière de diffusion des arts de la scène;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer au Café culturel de la Chasse-Galerie le mandat de diffusion de deux spectacles incluant le volet artistique et le volet technique au coût unitaire de 11 649 \$ plus les taxes applicables pour les événements sur scène extérieure (scénario A) et au coût unitaire de 550 \$ plus les taxes applicables pour la programmation artistique de spectacle d'humour présenté à l'intérieur (scénario B). Ces montants excluent les cachets artistiques.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-218 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 4-C-48, émis par la MRC de D'Autray le 7 avril 2022.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-219 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant la méthode de calcul de la superficie pour certaines enseignes sur poteau, émis par la MRC de D'Autray le 7 avril 2022.
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-220 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 3-C-16 à même la zone 3-P-15, émis par la MRC de D'Autray le 7 avril 2022.

### J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.

### K) AVIS DE MOTION

2022-05-152

#### K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destrempe qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, adopter le règlement numéro 968 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble ».

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 968 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble ».

### L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2022-05-153

#### L.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 968

**Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil peut adopter un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'ensemble du territoire de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de D'Autray en vigueur;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Berthierville tenue le 3 mai 2022, un avis de motion a été donné par le conseiller Sylvain Destrempe;

CONSIDÉRANT que la présentation et le dépôt d'un projet de règlement ont également été faits par le conseiller Sylvain Destrempe et que le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Berthierville conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement numéro 968 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-05-154

### L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 925-9 Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le projet de règlement numéro 925-9 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 4 avril 2022;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

### ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 925-9 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### M) AFFAIRES NOUVELLES

2022-05-155

### M.1 MRC DE D'AUTRAY / NOUVEAU SERVICE DE RESSOURCE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la Ville de Berthierville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 « Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité »;

ATTENDU que les municipalités de Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola, La-Visitation-de-L'Île-Dupas, Saint-Norbert, Saint-Cléophas-de-Brandon, Ville Saint-Gabriel, Saint-Didace et Mandeville désirent présenter un projet d'Entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels dans le cadre de l'aide financière;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à participer au projet d'Entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et à assumer une partie des coûts.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 mai 2022

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 « Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ».

De nommer la MRC de D'Autray à titre d'organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2022-05-156

### O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Dominic Perreault**  
Maire

**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

**Dominic Perreault**  
Maire